



SEUIL DU POITOU

COMMUNIQUE DE PRESSE

Commandes groupées de chauffe-eau solaires individuels

L'association CPIE Seuil du Poitou recherche des particuliers désireux d'investir dans un système de panneaux solaires thermiques, afin de produire de l'eau chaude. Le groupement de commandes permettra d'obtenir des prix sur les équipements.

Le CPIE met en place un dispositif facilitant la mise en relation entre les particuliers et les professionnels installateurs de chauffe-eau solaire individuel. Proposé aux habitants de Grand Châtellerauld, cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de :

- Développer et promouvoir les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire via le chauffe-eau solaire individuel,
- Permettre aux particuliers souhaitant installer des énergies renouvelables de bénéficier d'une expertise locale, d'un matériel de qualité et de tarifs préférentiels,
- Permettre aux installateurs locaux de faire-valoir leurs compétences, d'améliorer leur visibilité par une commande groupée sur le territoire.

Le principe du chauffe-eau solaire

L'énergie solaire est gratuite et inépuisable. Le chauffage de l'eau par l'énergie solaire ne génère ni de pollution, ni de rejet de gaz à effet de serre. Cela consiste à capter l'énergie produite par les rayons du soleil et de l'exploiter pour chauffer l'eau sanitaire du logement. Cette énergie renouvelable permet également de réaliser des économies considérables sur la facture d'énergie annuelle pour l'eau chaude, pouvant atteindre 50 à 70%.

Composition du chauffe-eau solaire

- Des capteurs thermiques vitrés, le plus souvent installés sur le toit, pour absorber le rayonnement et réchauffer un fluide qui y circule,
- Un ballon de stockage de l'eau sanitaire relié aux capteurs par un circuit de canalisations étanches et calorifugées,
- Une régulation électronique qui sert d'interface entre le ballon et les capteurs et qui comporte tous les éléments de commande et de gestion de l'énergie,

- En hiver, une résistance électrique ou une chaudière vient compléter les apports solaires.

Les avantages du chauffe-eau solaire

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Plus de 50% des besoins en eau chaude sanitaire couverts
- Energie solaire gratuite
- Retour sur investissement inférieur à la durée de vie d'un chauffe-eau solaire qui est supérieure à 20 ans.

Critères requis pour participer au groupement de commandes

- Habiter dans la Vienne pour pouvoir bénéficier d'une offre préférentielle,
- Habiter une des 47 communes de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault pour pouvoir bénéficier d'une aide exceptionnelle sur la main d'œuvre,
- L'installation doit être effectuée sur une résidence principale
- Etre adhérent au CINEV- CPIE Seuil du Poitou,
- Signer la convention de groupement de commandes du CPIE Seuil du Poitou.

Pour plus d'information sur ce projet contacter :

Grégory Chollet – 05.49.85.11.66 ou par mail : gregory.chollet@cpie-poitou.fr

Benjamin Meykerque – 05.49.93.00.05 ou par mail : benjamin.meykerque@cpie-poitou.fr